

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2024-156
ABROGATION ET CESSATION DE FONCTION DES REGISSEURS DE LA REGIE DE
RECETTES PRODUIT DE LA VENTE DE LIVRES RR
REGIE 332

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2024 autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaire au fonctionnement des services municipaux, en application de l'article L.2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 5 juin 2013 portant création de la régie de recettes pour l'encaissement du produit de la vente de livres,

Considérant que la régie de recettes du service des finances n'a plus lieu d'exister en raison de l'intégration de celle-ci dans la régie de la direction relation citoyen (régie 339),

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20 mars 2024.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : A compter de la date de notification du présent arrêté, il est mis fin à l'activité de la régie de recettes du produit de la vente de livres (régie 332),

ARTICLE 2 : En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur titulaire, du mandataire suppléant et des mandataires de la régie de recettes,

ARTICLE 3 : Le Maire du Kremlin-Bicêtre et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- au comptable de la Commune,
- et notifié à l'intéressé(e) pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 30 mars 2024

Le Comptable Public assignataire

Sofiane KOUIDHI
Inspecteur des Finances publiques
Chef de Service Comptable par procuration
Trésorerie municipale de Vitry-sur-Seine



Le Maire,



Jean-François DELAGE

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20240330-2024-156-AR
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024